

**VILLE DE SAINT-HUBERT
OCTROI D'UN DROIT DE SUPERFICIE POUR LA CREATION D'UNE
FERME DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

TREFONCIER : Ville de Saint-Hubert, Place du Marché, 1

OBJET : droit de superficie à l'usage exclusif de la création (par le superficiaire) d'une ferme de panneaux photovoltaïques sur un terrain communal situé sur le site de l'aérodrome civil de Saint-Hubert (12 hectares, 6 ares et 64 centiares sur le lot 3 de la parcelle cadastrée 2132F7).

Les offres sont à renvoyer pour le 27 janvier 2022 à 10h00 au plus tard à l'adresse Ville de Saint-Hubert, Place du Marché, 1 6870 Saint-Hubert, sous enveloppe fermée avec la mention « offre Ferme de panneaux photovoltaïques ». L'offre doit-être rédigée sur le formulaire « Annexe 4 » accompagnant le cahier des clauses et conditions. Le droit de superficie sera attribué au soumissionnaire offrant le meilleur prix (redevance).

Le cahier des clauses et conditions et ses annexes sont disponibles sur demande à l'adresse frederic.leroy@saint-hubert.be. Ces documents sont également téléchargeables sur le site Internet de la Ville de Saint-Hubert.

Tout renseignement à propos de la procédure et des conditions peut être obtenu auprès du Directeur général ff ; Frédéric Leroy, place du Marché, 1 6870 Saint-Hubert. frederic.leroy@saint-hubert.be 061 26 09 64

Une visite des lieux peut être organisée sur simple demande auprès du Commandant de l'aérodrome, Monsieur Jean-Charles Van Der Wielen (061 61 00 10 jc.vanderwielen@sainthubert-airport.com)